Prévenir le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

Point fort de cette formation

Cette formation permet aux élu·es et leurs collaborateur·trices de mieux comprendre le rôle qu'ils peuvent jouer pour prévenir les violences sexistes et sexuelles ; et plus globalement le harcèlement au sein de la collectivité. Il s'agit de formations sur l'aspect juridique et théorique de la prévention des violences.

Objectif principal

Connaître les principes juridiques de prévention du harcèlement sexiste et sexuel.

Objectifs opérationnels

- Connaitre la responsabilité juridique et la qualification des violences.
- Apprendre à écouter la personne qui subit et la personne qui commet les violences.
- Posséder des outils pour prévenir et gérer la crise.

Déroulé

Introduction - Comprendre la création d'un espace différentiel et la spécificité d'un mandat politique.

Responsabilité juridique et qualification des violences : identifier les stéréotypes sexistes et sexuels propre aux organisations politiques, qualifier les violences et leurs sanctions, connaitre les principaux textes de loi.

Les actions de prévention et de sanction : action civile, pénale et disciplinaire , comprendre le fonctionnement d'une enquête interne.

Les mécanismes de violences : identifier les mécanismes de violence et de harcèlement, comprendre le cycle des violences et leur impact.

Ecouter la personne qui subit et la personne qui commet les violences : écouter la personne victime de violences, la diversité des réactions : identifier des signes d'alerte post traumatique, le mécanisme de l'agresseur.

Outils Pédagogiques

Exposé théorique oral par le formateur·rice.
Outils et tableaux visuels (différentes formes de violences, schémas, infographies), extraits vidéo (consentement, sidération, etc.).

Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer l'acquisition des savoirs.

Intervenant·e

Juriste, formateur·rice sur le harcèlement sexiste et sexuel, et les questions d'e?mancipation e?conomique et sociale.

Public cible

- Elu·es et collaborateur·trices d'élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).
- Pour les personnes en situation de handicap: contacter
  le référent
  Cédis.

Format

Une journée (6 heures).

Inscriptions

Pour les élu·es :
modalités de financement et d'inscription
.

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres :
modalités de financement et d'inscription.

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - http://www.cedis-formation.org